

Saint-André-Des-Eaux





L'éditorial du maire

En hommage à Albert MANCHON

Comme un symbole le mardi 12 juillet, je me situais sur le pas de la porte de la mairie lorsque je vis le camion des pompiers rouler au pas devant moi, sans me douter que c'était **Albert** que l'on acheminait aux urgences.

C'est avec consternation que sa fille **Véronique** nous a appris le lundi 18 juillet le décès d'**Albert**. Il était né le 25 juin 1934 au village de Penhouët, à **Saint-André des Eaux**, et était l'aîné d'une famille de 3 enfants, orphelin de père dès l'âge de 10 ans. Il fit ses études à l'école publique d'Évran.

Il nous rappelait souvent, que c'est grâce à la rigueur de son instituteur de l'époque, qu'il réussit ses études brillamment dans le primaire pour les poursuivre dans une école secondaire à **BINIC** où dans cette période d'après guerre il fait régulièrement le trajet à vélo.

Après son service militaire effectué en Afrique du nord, où il a participé aux opérations de maintien de l'ordre, il est embauché dans une grande entreprise. Il part travailler en Afrique, où on lui confie des missions avec d'importantes responsabilités, notamment en Mauritanie.

Il y fera toute sa carrière.

Il fait valoir ses droits à la retraite en 1994 et revient avec son épouse **Nicole** s'installer dans sa maison familiale à Penhouët.

Sa retraite aura été accompagnée par sa fille **Véronique** qui lui donna quatre petits enfants, **Noëllie, Pierre, Titouan** et **Marine**.

Très intéressé par la vie publique, c'est l'action au service des autres qu'il l'a guidé dans son parcours d' élu local. Il est élu pour la 1ère fois Conseiller municipal de la commune en 1995, en 2001 réélu, il devient adjoint au maire, et en 2008 il est élu maire jusqu'en mars 2014.

Homme de conviction, Il s'est engagé avec force dans le développement local où il s'est montré particulièrement actif. Durant ces 6 années de maire et de conseiller communautaire du Pays d'Évran, de nombreuses réalisations communales et communautaires ont été réalisées sous sa mandature : la rénovation de l'ancienne école en salle des fêtes, la construction de la nouvelle mairie, l'entretien des voies communales. Au niveau communautaire il avait en charge le suivi des travaux communautaires, on lui doit notamment, la maison de la petite enfance, la maison des faluns, l'usine de décarbonatation, le terrain multisports à Bétineuc, l'aménagement de l'aire de camping car.

Homme de terrain, de dialogue et de contact il était profondément attaché à la vie associative. Il était toujours très impliqué au sein de différentes associations tel que le Comité des Fêtes de la commune et de la FNACA d'Évran où il était vice président.

Il a exercé tous ses mandats avec cœur, fidélité et conviction pendant près de 20 ans. Il a marqué de son empreinte de grandes compétences reconnues par tous.

Il a su faire face à l'adversité et aux difficultés que la vie nous réserve. Grâce à sa force de caractère et d'un courage constant, emprunt d'une grande dignité.

A l'heure où tout ceux qui ont connu, collaboré, approché, apprécié et aimé **Albert Manchon**. Nous lui adressons au nom de la commune de Saint-André-des-Eaux un adieu reconnaissant et chargé d'affection.

Le Maire

Jean-Louis NOGUES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2016

Étaient présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Christian BESSAA, Jean-Philippe RENAULT, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Arnaud GOURDEL, Mathilde LE BRETON, Céline MORANT, Sylvie MICHEL.

Absent excusé : Philippe NEVEU.

Pouvoir : Philippe NEVEU à Jean-Louis NOGUES.

CREATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE LOCATION POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Afin de clarifier le processus de demande de location quant aux logements communaux et conformément au décret n°2015-1437 du 5 novembre 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** la création d'un dossier de demande de location.

AVIS SUR L'EXTENSION DE L'EARL DARTOIS

L'exploitation d'élevage porcin « EARL Guy DARTOIS » au lieu-dit Beau Chêne à GUITTE, souhaite passer de 3 331 places à 4 431 places d'animaux équivalents.

Vu la conjoncture actuelle en France du marché du porc et vu l'interrogation soulevée par l'existence de grandes exploitations et leurs impacts sur ledit marché, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 5 abstentions ; 5 avis défavorable (dont le maire) et 1 avis favorable, émet un avis **DEFAVORABLE** à l'extension de l'EARL DARTOIS.

CHOIX DU LOGO POUR LES PANNEAUX DE LIEUX-DITS ET DE RUES

Le maire de Saint-André-Des-Eaux demande aux conseillers de valider le logo qui sera apposé sur les plaques de nom de rues et de lieux-dits.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le logo de gauche.

LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Pour l'amélioration des systèmes de communication mobile sur la commune, le conseil municipal **AUTORISE** le maire à réaliser des études auprès des opérateurs de téléphonie mobile pour la pose d'une antenne relais.

FACTURATION DES FRAIS DE SCOLARITE – ECOLE PUBLIQUE DE SAINT JUVAT

La commune de Saint-Juvat, a facturé les frais de scolarité liés aux 5 enfants de la commune scolarisés à l'école des 1001 fleurs. Le montant s'élève à 3 360 €

La commune de Saint-André-Des-Eaux ne disposant pas d'école sur sa commune adhère néanmoins au syndicat RPI « Ecoles des Faluns – Jules Vernes » dont la capacité est suffisante pour accueillir les 5 élèves scolarisés à l'école publique de Saint-Juvat. A ce titre, la commune de Saint-André-Des-Eaux peut s'exonérer de la participation aux frais des élèves scolarisés à l'école des 1001 fleurs de Saint Juvat.

Le conseil municipal, conscient du coût que représente chaque élève :

- par 6 voix contre et 5 abstentions **REFUSE** de payer la facture de 3 360 € ;
- à l'unanimité : **SOUHAITE** connaître les capacités de financement de la commune pour les frais scolaires des Saint-Andréens et les possibilités de subventionner les écoles publiques hors « RPI Ecoles des Faluns – Jules Vernes ».

RACHAT DE L'IMPRIMANTE MULTIFONCTION

Le contrat de location souscrit pour l'imprimante multifonction de la mairie arrivant à terme, la société de location BNP PARIBAS LEASING GROUPE nous propose de restituer le matériel ou de le racheter pour la somme de 268,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention **VALIDE** le rachat de l'imprimante multifonction.

CHOIX DE MODE DE GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE DINAN COMMUNAUTE

Le Maire informe l'assemblée qu'une réflexion est en cours sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Dinan Communauté souhaite uniformiser les modalités de gestion de ces services sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, différents modes de gestion existent notamment la Délégation de Service Publique (DSP) ou la régie. La mise en place d'une régie en direct est actuellement difficile car les contrats de gestion déléguée arrivent à termes à différentes dates.

Après avoir évoqué les différentes possibilités de gestion des services de l'eau et de l'assainissement collectif, le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu la future fusion avec la communauté de commune de Caulnes ;
- Souhaitant offrir aux futures communes de Dinan Communauté la possibilité de participer ensemble au choix de gestion de ces services,

SOUHAITE la création d'une DSP sur une courte durée.

Séance du 3 mars 2016

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Christian BESSAA, Jean-Philippe RENAULT, Arnaud GOURDEL, Mathilde LE BRETON, Céline MORANT, Sylvie MICHEL.

Absents excusés : Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Philippe NEVEU

Pouvoirs : Tyfenn BAUBRY à Sylvie MICHEL ; Mickaël BLOUTIN à Jean-Philippe RENAULT

SUBVENTIONS 2016

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2 000€ au CCAS de Saint-André-Des-Eaux, et de 180.70 € au comice Agricole 2016.

DEVIS EMERAUDE SECURITE

Le maire fait part à l'assemblée du devis émis par notre prestataire de service Emeraude Sécurité domicilié à GUIPEL.

Ce devis concerne :

- la pose d'une alarme incendie pour un montant de 159,00 € HT soit 190,80 € TTC ;
- l'installation d'un extincteur dans l'église pour un montant de 109,00 € HT soit 228,96 € TTC.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité : **REFUSE** l'achat de l'alarme et de l'extincteur présentés sur le devis d'Emeraude Sécurité ; **SOUHAITE** avoir d'autres devis pour équiper l'église d'un extincteur.

SEANCE du 7 avril 2016

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Christian BESSAA, Jean-Philippe RENAULT, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Arnaud GOURDEL, Mathilde LE BRETON, Philippe NEVEU, Sylvie MICHEL.

Absente excusée : Céline MORANT.

Pouvoir : Céline MORANT à Jean-Louis NOGUES.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Considérant l'augmentation des taux pratiquée l'année précédente, la commune entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages dans un contexte économique défavorable, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et de conserver ceux de l'année 2015.

Taxe d'habitation	16.45 %
Taxe Foncière	19.23 %
Taxe Foncière non bâtie	73.12 %

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'étude réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22) pour l'extension de l'éclairage public situé route de Calorguen au niveau du Placis et de la sortie du bourg.

Le coût total de l'opération est le suivant :

- Le Placis : 3 500 € HT avec une charge communale de 2 100 € ;
- Sortie du bourg : 2 000 HT avec une charge communale de 1 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par : 6 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions : **APPROUVE** le proje .

DECISION MODIFICATIVE N°1

Les prévisions votées lors du budget primitif 2016 au compte 022 « dépenses imprévues » dépassant le seuil réglementaire arrêté à 7,5% des dépenses prévisionnel de fonctionnement, le conseil municipal à l'unanimité à modifier le budget communal comme suit :

Section dépenses de fonctionnement		
022	DEPENSES IMPREVUES	- 2 000,00 €
	AUTRES CHARGES	
678	EXCEPTIONNELLES	+2 000,00 €

REPOSE DE FOYERS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'étude réalisée par le SDE22 pour la repose de 7 foyers d'éclairage public au lieu-dit Penhouët. Le coût total de l'opération s'élève à 4 300 € HT dont 2 580€ HT seraient financés par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par : 6 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, **APPROUVE** le projet d'éclairage public « repose de 7 foyers d'éclairage public au lieu-dit Penhouët ».

ZONES HUMIDES : TRAVAUX D'ENTRETIEN

L'association Cœur Emeraude est autorisée à entretenir les zones humides situées près du site de l'ancienne église (parcelle A832) ainsi qu'au bourg longeant la RD26 (parcelle A840).

Les travaux consisteront au : retrait de remblai, broyage de la végétation, rognage de souches, aménagement de noue. Ils seront financés à 100% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Le Conseil Départemental 22, la Région Bretagne et Dinan Communauté.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2016-2020

Dans la continuité de la délibération du 27 octobre 2015 (*cf bulletin municipal de janvier 2016*), le Conseil municipal décide : d'**APPROUVER** les opérations inscrites au contrat ; de **VALIDER** l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par M. le Maire ; d'**AUTORISER**, sur ces bases, le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.

Séance du 9 juin 2016

Etaients présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Jean-Philippe RENAULT, Tyfenn BAUBRY, Arnaud GOURDEL, Mathilde LE BRETON, Céline MORANT, Sylvie MICHEL.

Absents excusés : Christian BESSAA, Mickaël BLOUTIN, Philippe NEVEU.

Pouvoir : Christian BESSAA à Jean-Philippe RENAULT.

VALIDATION PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Le conseil municipal à l'unanimité valide le projet d'aménagement du bourg consistant principalement à sa sécurisation par l'implantation d'un rond point franchissable.

AVIS SUR LE PERIMETRE DE DINAN AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le préfet, par arrêté, a mis en œuvre une orientation du SDCI portant projet de périmètre de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du pays de Matignon, 3 communes de Rance Frémur, 3 communes du pays de Duguesclin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstentions:

- **APPROUVE** le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du pays de Matignon, 3 communes de Rance Frémur, 3 communes du pays de Duguesclin, tel qu'arrêté par le préfet des Côtes d'Armor ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

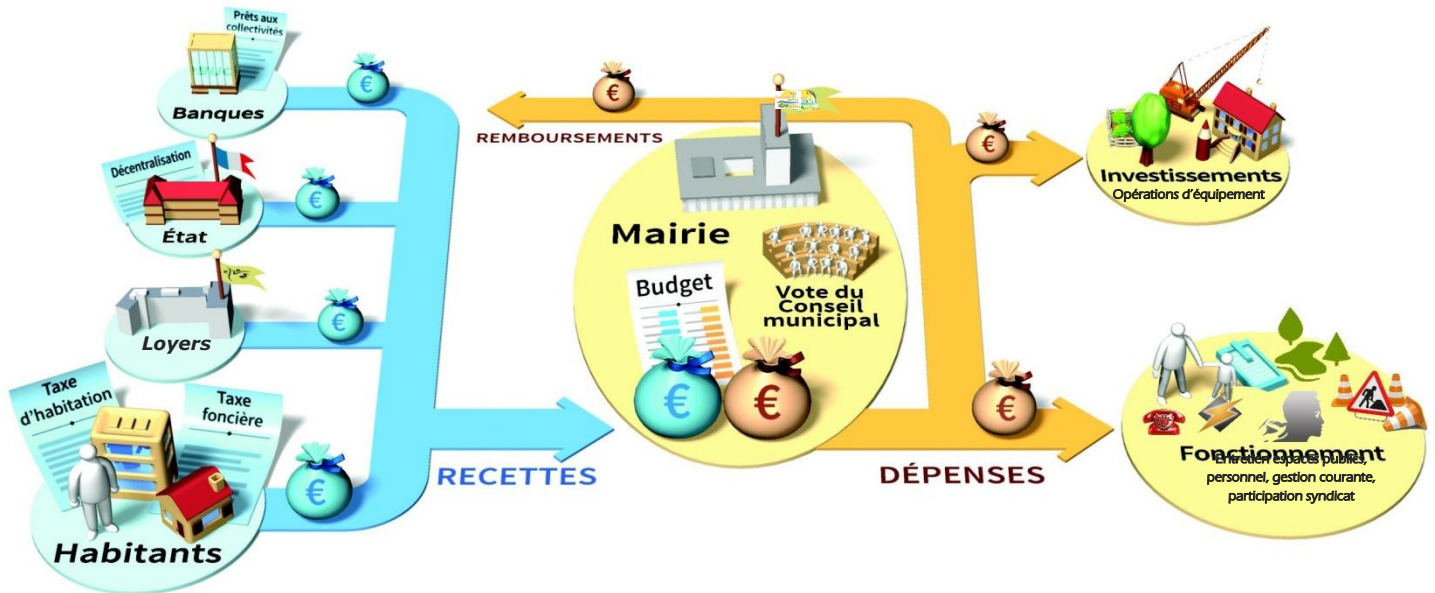
REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 3 voix pour et 6 voix contre, vu le faible point de l'indice de référence des loyers de l'INSEE au 1er trimestre 2016 (+0,06%), **DECIDE** de ne pas augmenter les loyers au 1^{er} juillet 2016.

LE BUDGET COMMUNAL

Le budget Communal est préparé par l'exécutif local et approuvé par les élus. C'est un acte prévisionnel qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Quel est le fonctionnement du budget communal de Saint-André-Des-Eaux ?

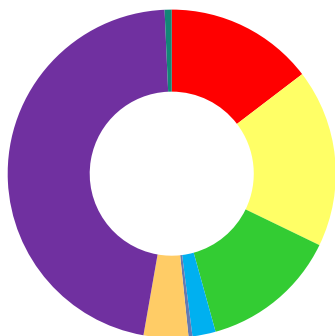


BILAN DE L'ANNEE 2015

Investissement		Fonctionnement	
<i>Dépenses de l'exercice</i>		<i>Dépenses de l'exercice</i>	
Emprunts	22 172.73 €	Charges générales	34 115.26 €
Dépenses d'équipement	44 456.93 €	Charges de personnel	43 981.22 €
Opérations d'ordre	556.92 €	Autre charges	32 930.51 €
		Charges financières	7 354.33 €
		Opérations d'ordre	1 509.65 €
Total	67 186.58 €	Total	119 890.97 €
<i>Recettes de l'exercice</i>		<i>Recettes de l'exercice</i>	
Excédent n-1	13 675.93 €	Excédent n-1	107 259.42 €
Emprunts	11 044.00 €	Impôts et taxes	97 697.40 €
Subventions d'équipement	2 494.00 €	Dotations et participations	60 491.66 €
Dotations fonds divers	16 733.21 €	Autres produits	24 613.86 €
Opérations d'ordre	2 066.57 €		
Total	46 013.71 €	Total	290 062.34 €
Résultat	- 21 172.87 €	Résultat	170 171.37 €
Engagement 2015 non réalisés : 33 700.00 €			
Résultat cumulé exercice 2015 : + 115 298.50 €			

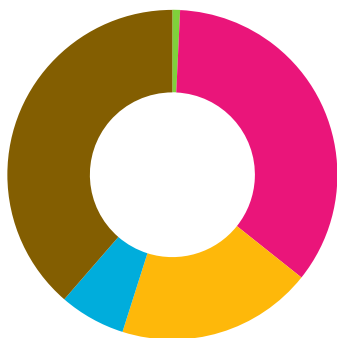
PREVISIONS BUDGETAIRES 2016

Dépenses de fonctionnement



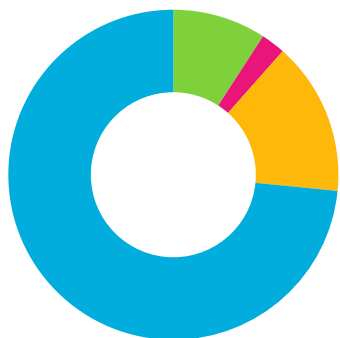
- Charges de gestion
- Charges de personnel
- Indemnités et Services extérieurs
- Annuité de la dette
- Charges exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement
- Opérations d'ordre

Recettes de fonctionnement



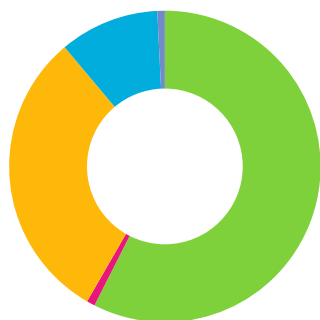
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Report n-1

Dépenses d'investissement



- Report déficit investissement
- Fonds divers et réserves
- Emprunts
- Dépenses d'équipement

Recettes d'investissement



- Virement de la section de fonctionnement
- Opérations d'ordre
- Dotations et réserves
- Subventions
- Emprunts et dettes

Les Chiffres du budget 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de gestion	41 800.00 €
Charges de personnel	50 135.42 €
Indemnités et Services extérieurs	38 632.00 €
Annuité de la dette	6 541.78 €
Charges exceptionnelles	1 100.00 €
Dépenses imprévues	12 552.65 €
Virement à la section d'investissement	133 000.00 €
Opérations d'ordre	1 984.65 €
TOTAL	285 746.50 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Impôts et taxes	97 058.00 €
Produits des services, domaine	2 081.00 €
Dotations, subventions et participations	53 309.00 €
Autres produits de gestion courante	18 000 €
Report exercice précédent	115 298.50 €
TOTAL	285 746.50 €

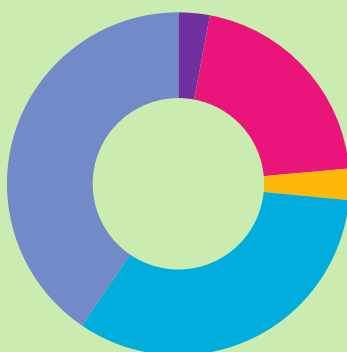
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement	169 958.62 €
Dépenses financières	34 788.18 €
Dotations, fond divers	5 522.00 €
Report exercice précédent	21 172.87 €
TOTAL	231 441.67 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

FCTVA- Fonds divers et réserves	70 704.02 €
Virement section fonctionnement	133 000.00 €
Subvention d'investissement reçue	23 953.00 €
Emprunts et dettes assimilées	1 800.00 €
Opération d'ordres	1 984.65 €
TOTAL	231 441.67 €

Répartition des dépenses d'équipement



- Frais d'études
- Effacement réseaux
- Signalisation
- Sécurisation du bourg
- Réhabilitation de l'ancienne mairie

LA VIE COMMUNALE

OUVERTURE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Depuis quelques semaines, Saint-André-Des-Eaux possède son site internet officiel. Avant tout pratique et utile, il vous permettra d'avoir une information rapide sur la vie de la commune.



Des démarches administratives à faire ? Une rubrique est totalement dédiée à vos démarches quotidiennes. Vous y retrouverez les procédures à suivre en matière de carte d'identité ou de passeport, d'état civil, d'urbanisme...

Besoin de réserver la salle des fêtes ? Faites une demande de pré-réservation directement en ligne et télécharger le dossier de location ! Le planning des disponibilités est consultable en ligne.

Vous trouverez également d'autres informations : agenda des événements, culture, tourisme...

Des articles sont encore en cours de réalisation. Le site sera alimenté au cours des prochaines semaines.

Rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://st-andre-des-eaux22.bzh>

NOUVEAU PANNEAU D'INFORMATIONS A BETINEUC

Les services du département des Côtes d'Armor à l'initiative de la mairie de Saint-André-Des-Eaux et Mickaël JEZEGOU, chargé de la gestion des espaces naturels au Conseil Départemental ont entrepris le remplacement des panneaux d'information du site départemental de Bétineuc. « Les anciens panneaux d'information dataient de 1985, ils avaient fait leur temps. Le graphisme a été modernisé avec une légende plus claire, des consignes de bienveillance et un numéro d'appel en cas d'urgence pour signaler toutes anomalies sur le site ».

Le premier a été placé dans le bourg, un second a été installé sur le parking du circuit des mini-voitures. Les 2 autres seront placés côté Base de Loisirs et de la Vieille Eglise.

CREATION D'UN PARCOURS D'INTERPRETATION LE LONG DE LA VOIE VERTE

Dans le cadre d'un projet de valorisation de la voie verte passant par la gare de Saint-André-Des-Eaux, le service Tourisme de Dinan Communauté a réalisé un sentier d'information entre les anciennes gares de Plouasne et de Trévron.

La découverte du sentier d'informations de l'ancienne voie ferrée de Plouasne à Trévron, permettra, aux habitants et aux visiteurs, de s'**appropri**er le site en prenant conscience de l'histoire, et des traditions locales du lieu.

La partie de l'ancienne voie ferrée qui reliait La Brohinière à Dinan, est aménagée en voie verte depuis 2007.

9 Panneaux à découvrir

Redécouvrez le métier de chef de gare ou de garde barrière, l'histoire des petites sœurs des pauvres en gare de Plouasne, le transport de marchandises en gare du Quiou, le développement du tourisme balnéaire, ou encore le transport du granit en gare du Hinglé.



Le parcours est un maillage de cheminements où les stations sont disséminées comme autant de buts de balade « à la carte ». Il n'y a pas un seul sens de lecture puisque le parcours est implanté sur une voie verte où cyclistes, randonneurs et promeneurs vont et viennent dans les deux sens.

Accompagnement d'un groupe de travail

Afin de mener à bien ce projet, un groupe de travail composé des maires et des conseillers tourisme des communes traversées par la voie verte, ainsi que du service randonnée et du service entretien voies vertes du Conseil Départemental, s'est réuni à plusieurs reprises pour valider les choix et les étapes essentielles du projet. Leur travail étant maintenant terminé, toute l'équipe vous souhaite de bonnes balades et de belles découvertes.



NOUVEL ECLAIRAGE SUR LA COMMUNE

En parallèle avec l'effacement des réseaux au centre bourg, financé à 60 % par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, la commune s'est équipée de nouveaux candélabres. Ces travaux contribuent à la mise en valeur du bourg de Saint-André-Des-Eaux et amorcent le projet de sécurisation du bourg.

Rien n'a été perdu puisque les anciens candélabres ont été installés à Penhouët où l'éclairage était alors inexistant.

ETAT CIVIL

NAISSANCES



Lydia GEERTS, Le Hambout, née le 10 janvier 2016

Faustine LESAUX GROSSET, Le Hambout née le 5 mars 2016

Jade BUSNEL QUEBRIAC, Le Bourg née le 18 avril 2016

Mathilde, Marie BOIXIERE, Le Hambout née le 06 juin 2016



MARIAGES

Johan CHARPENTIER & Delphine FROC, le Champ Barbé, le 9 juillet 2016



DECES

Maurice SHEEHAN, rue du Champ aux Moines, le 30 juin 2016

Claude NOGUES, Le Rocher, le 08 juillet 2016

Marie-Annick (née à La Haute Millière), le 14 juillet 2016

Albert Manchon, Le Rocher, le 18 juillet 2016

Nos condoléances aux familles

URBANISME

Permis de construire

GAEC des Fontaines

GEERS Jérémy

TAING Kévin & GOUEDARD Agathe

La Haute Milière

Le Hambout

Les Bas Champs

Stabulation + stilos de stockage

Atelier + Carport

Maison Individuelle

Déclaration préalable de travaux

LEUFEUVRE Chantal

DELAUNE Didier

NOGUES Claude

LEGENTIL Romain

Le Hambout

Le Genestay

Le Hambout

Création d'ouverture

Division parcellaire

Abri de jardin

Nouvelle réglementation en matière d'urbanisme

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine vient modifier la réglementation quant au recours à l'architecte pour les permis de construire ou les déclarations préalables :

- En matière d'urbanisme, l'article 82 précise que le seuil rendant obligatoire l'intervention d'un architecte est désormais fixé à 150 m² (hors bâtiments agricoles) ;
- L'intervention d'un architecte et d'un paysagiste sera obligatoire sur les projets de lotissements (art. 81).

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'ensemble des communes de Dinan Communauté élaborent un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. A ce titre, vous trouverez à la mairie de Saint-André-Des-Eaux, à destination de la population, un registre de concertation. Vous pouvez y mettre vos observations.



Informations communales

Liste des assistantes maternelles

ASSISTANTES MATERNELLES ET/OU FAMILIALES	ADRESSE	TYPE D'AGREMENT CAPACITE D'ACCUEIL
BUAN (URTEBISE) ISABELLE Tél : 09.82.61.50.44	Le Champs Richet 22630 ST-ANDRE-DES- EAUX	Maternel 3M
COURROUSSE (DELIGNY) CHARLOTTE Tél : 02.96.88.10.44	Le Hambout 22630 ST-ANDRE-DES- EAUX	Maternel 3M
DE BELAIR (BELLEBON) FLEUR Tél : 02.96.89.14.09	Le Hambout 22630 ST-ANDRE-DES- EAUX	Maternel 3M
FRETIN SOPHIE Tél : 02.96.27.48.33	5 lot des Tilleuls 22630 ST-ANDRE-DES- EAUX	Maternel 3M
MEUROU JESSICA Tél : 09.54.67.26.95	La Basse Millière 22630 ST-ANDRE-DES- EAUX	Maternel 3M



* LOCATION DE LA SALLE DES FETES « LES RAINETTES »

- Pour les résidents de Saint-André par année civile et par foyer :
 - o 185 € la première réservation ;
 - o 315 € la 2nde réservation.
- Pour les personnes hors commune : 315 €
- Electricité : 0,25 € le kW/h
- Location de vaisselle : 0,30 € le couvert

Un chèque d'acompte d'une valeur de 30% du tarif de location + un chèque de caution de 500 € sont demandés lors de la signature de la convention de location.

* LOCATION BARNUM 5*12 M (CAPACITE DE 60 PERSONNES)

2 barnums sont désormais à votre disposition

- Pour les résidents de Saint-André : 100 €
- Pour les personnes hors commune : 150 €

Un chèque de caution de 500 € ainsi que le règlement par chèque de la location seront demandés lors de la réservation du barnum

* PHOTOCOPIE : 0,20 € la photocopie en noir et blanc



Vous habitez sur Saint-André-Des-Eaux et vous êtes commerçant ou artisan ? Contactez la mairie par téléphone ou par courriel. Nous diffuserons un annuaire des entreprises dans le prochain bulletin municipal

ST-ANDRÉ DES EAUX

DIMANCHE 7 AOÛT

36^{ème} MARATHON

et 8^{ème}  8H00

SPEAKER
JEAN-LUC BOT

15H 25 TOURS DE 4KM
SPEAKER DANIEL BAUX

COURSE
À PIED
18H
POUR TOUS

COURSE CYCLISTE



3^{ème} CATÉGORIE ET JUNIORS
PASS CYCLISME

CONTROLÉE PAR
L'UC GUINEFORT

BUVETTES - GALETTE SAUCISSE
CRÊPES - GAUFRES - JEUX

2 0 H 3 0

S O I R É E P A Ë L L A

ANIMÉE PAR L' "ANATOLE JAZZ QUARTET"

Démarches administratives

Missions de la Sous-Préfecture de Dinan

Le ministère de l'Intérieur s'est réformé durant ces dernières années, faisant évoluer les missions des préfectures et sous-préfectures. La sous-préfecture de Dinan a donc vu ses missions changer sensiblement avec, pour l'essentiel, le transfert à la préfecture, à Saint-Brieuc, du traitement des demandes de certificats provisoires d'immatriculation (les « cartes grises ») depuis le 2 avril 2012 et des permis de conduire depuis le 1er janvier 2013.

Quels sont les services ouverts au public :

- assistance à la constitution des dossiers de demande d'immatriculation (fourniture du certificat de non gage, calcul du montant à payer, contrôle des pièces à fournir) en vue d'une démarche par courrier ou du dépôt auprès d'un service compétent (préfecture de Saint-Brieuc) ;
- renseignements sur les démarches administratives en général et orientation des usagers
- instruction des demandes concernant la législation des armes (autorisation de détention ou de port d'arme) ;
- instruction des demandes d'agrément des gardes particuliers ;
- instruction des demandes d'organisation d'épreuve sportive ;
- instruction des demandes dans le domaine funéraire après mise en bière (transport de corps ou de cendres à l'étranger, inhumation sur un terrain privé, report du délai d'inhumation par exemple) ;
- instruction des demandes de concours de la force publique pour les expulsions locatives.

Horaires d'ouvertures des services publics

Préfecture 1 place Général de Gaulle 22000 SAINT-BRIEUC	Du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30. Les guichets sont fermés l'après-midi à l'exception du service étrangers ouvert de 13h15 à 15h30
Sous Préfecture de Dinan 17 rue Michel 22100 DINAN	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
Direction Générale des Finances Publiques 22 rue Lord Kitchener, 22100 DINAN	Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, le vendredi 8h45 à 12h00
Centre des impôts 4 rue Salle Gourdine 22100 DINAN	Du Lundi au Jeudi : de 08h45 à 12h00 de 13h30 à 16h00 Le Vendredi : de 08h45 à 12h00
Pole emploi 2 boulevard de l'Europe 22100 DINAN	Du lundi au vendredi le matin de 08h30 à 12h30 L'après-midi de 12h30 à 16h30 sur rendez-vous
Caisse d'Allocation Familiale 5 bis rue Gambetta 22100 DINAN	Lundi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 & de 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous uniquement : Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 & de 13h30 à 16h30
Caisse Primaire d'Assurance Maladie 12 rue du Pressoir 22100 DINAN	Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00
Dinan Communauté 34 rue Bertrand Robidou 22100 DINAN	Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 & de 13h30 à 17h30 Vendredi de 08h00 à 10h00 & de 13h30 à 16h30

Du nouveau pour le recensement

Vous avez désormais le choix d'effectuer votre recensement citoyen directement à la mairie ou par internet.

Le recensement citoyen doit se faire entre la date anniversaire du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant. Au-delà de ce délai une régularisation est possible jusque l'âge de 25 ans

Attention, si vous optez de faire votre recensement par internet, il faudra vous munir des documents numérisés suivant : votre pièce d'identité et le livret de famille.

Rendez vous sur le site : www.service-public.fr rubrique « Papiers-Citoyenneté ».



Carte Vitale

Je pense à mettre à jour ma carte Vitale tous les ans !

Grâce à ce réflexe, vous actualisez vos droits de façon régulière à l'assurance maladie, vous gardez une prise en charge efficace et rapide de vos dépenses de santé. Vous pouvez le faire quand vous voulez.



Un conseil : mettez à jour votre carte tous les ans à la même période (à la rentrée ou à la date indiquée sur votre carte par exemple).

Dès que ma situation change

La carte Vitale, c'est également une mise à jour à chaque changement dans votre situation personnelle et familiale (état civil, droit à la CMUC ou à l'ACS, maternité, retraite, prise en charge d'une affection de longue durée...). Vous pourrez mettre à jour votre carte après avoir transmis les justificatifs à votre caisse d'assurance maladie.

Bon à savoir : vous bénéficiez de l'aide à la complémentaire santé (ACS) ? Pour ne pas avancer les frais chez le médecin, mettez vite à jour votre carte Vitale.

Comment ?

Près de chez vous : dans les pharmacies, les accueils de la CPAM et certains établissements de santé. C'est très simple à réaliser et ça ne vous prendra qu'une minute.

Plus d'infos sur www.ameli.fr

Date des prochaines élections

☞ Présidentielles : 23 avril & 7 mai 2017

☞ Législatives : 11 & 18 juin 2017

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016



VIE PRATIQUE

Aides à la rénovation de votre habitat



Des subventions pour la rénovation

Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement, savez-vous que des aides existent ?

Isolation défectueuse, fenêtres simple vitrage, chaudière vétuste, logement inadapté à la perte d'autonomie... Rénover son logement s'avère souvent coûteux. Dinan Communauté, soucieuse du cadre de vie de ses habitants a mis en place une Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires modestes à réaliser des travaux.

Pour qui ?

Les « propriétaires occupants »

il s'agit des propriétaires qui occupent leur logement

Les « propriétaires bailleurs »,

à savoir les personnes possédant un ou plusieurs biens immobiliers proposés à la location

Les syndicats de copropriétaires

pour des travaux sur les parties communes

Pour quels travaux ?

Les projets de travaux d'amélioration

Ces travaux incluent:

- La rénovation thermique
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement
- La sécurité et la salubrité de l'habitat

Les projets de travaux lourds

Ce sont des travaux d'une grande ampleur et d'un coût élevé visant à résoudre une situation d'habitat très dégradé

→ Il est impératif de ne pas entreprendre les travaux avant le dépôt du dossier

Qui contacter ?



L'opérateur mandaté par Dinan Communauté, est à votre disposition pour vous dire si vous êtes ou non éligible aux aides et pour vous accompagner dans le montage de votre dossier.

☎ : 02.99.28.46.50

@ : opah.dinan.communauté@cite-metrie.fr

Permanences sans rendez-vous
à Dinan Communauté : 2^{ème} jeudi du mois de 14h à 17h et 4^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h

à la mairie d'Evran : 3^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h

Mission locale

Créée sur l'initiative des Communes en 1990, la Mission Locale accompagne chaque année environ 2 000 jeunes du Pays de Dinan âgés de 16 à 25 ans et sortis du système scolaire.



- ↪ Vous avez entre 16 et 25 ans (inclus).
- ↪ Vous n'êtes plus scolarisé, quel que soit votre niveau de formation et de diplôme.
- ↪ Vous avez des questions concernant votre avenir professionnel :
 - ↪ Quel métier faire ?
 - ↪ Comment et où se former ?
 - ↪ Comment chercher un emploi, un apprentissage?
 - ↪ Où accéder à des offres d'emploi et comment y répondre ?...

Mais aussi des questions concernant votre vie quotidienne :

- ↪ Se déplacer, passer son permis ?
- ↪ Se soigner, se loger, accéder à des loisirs ?
- ↪ Partir à l'étranger ? ...

La Mission Locale propose un **accueil et un accompagnement qui vous correspondent**:

- ↪ A Dinan au 5, Rue Gambetta (à côté du Centre Social),
- ↪ Sur une permanence proche de chez vous.

Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous :

- ↪ www.missionlocale-paysdedinan.fr
- ↪ www.facebook.com / Mission Locale du Pays de Dinan
- ↪ 02.96.85.32.67
- ↪ mldinan@mldinan.fr

Profitez de l'été en toute sérénité

En suivant ces quelques conseils, vous pourrez profiter pleinement de la baignade, tout en réduisant les risques d'accident et en évitant de nombreux désagréments.

NOYADE

En mer comme en rivière, il est constaté annuellement un grand nombre de noyade aussi :

- baignez-vous dans les secteurs surveillés et respectez les consignes locales de sécurité,
- apprenez à nager et accompagnez les enfants au bord de l'eau,
- ne surestimez jamais vos capacités physiques,
- évitez la baignade dans les 2 heures qui suivent un repas copieux ou une consommation d'alcool,
- entrez progressivement dans l'eau, surtout après une exposition prolongée au soleil, pour éviter toute hydrocution.

CHALEUR, DESHYDRATATION ET EXPOSITION AU SOLEIL EXCESSIVE

- Exposez-vous au soleil progressivement et raisonnablement.
- Evitez de vous exposer aux heures les plus chaudes de la journée, entre 11h et 16h.
- Utilisez des crèmes solaires protectrices, chapeaux et lunettes surtout pour les jeunes enfants et nourrissons très sensibles au soleil et aux coups de chaleur.

PECHE A PIED DE COQUILLAGES

Pour les amateurs de pêche à pied, ne ramassez pas les coquillages n'importe où. Renseignez-vous à la mairie ou auprès de l'Agence régionale de santé (ARS), car des interdictions de ramassage peuvent être prises sur certains sites. Lorsque la pêche à pied est autorisée, veillez à garder les produits de votre pêche au frais et à les consommer rapidement.

FESTIVITES - LOISIRS

MANIFESTATIONS PASSES

ENDURO CARPE

Ce n'est pourtant pas une histoire marseillaise ! Tristan Gicquel et Florian Geslin, l'une des équipes les plus jeunes de « **l'Enduro-carpe** » qui s'est déroulé récemment à Saint-André-des-Eaux, ont remonté au bout de leur ligne, une superbe « **carpe miroir** » de 12,800 kg, qui menaçait de boucher le « **port de Bétineuc !** » **C'est un bien beau poisson. On ne peut pas déterminer son âge, car il faudrait utiliser la saccarimétrie (étude des écailles. NDLR) pour le déterminer avec précision** » explique Jeff Gautier, l'organisateur du Trophée CG Baits France Bretagne avec l'aide active de Dinan Pêche. La « **belle pièce** » a été décrochée de son hameçon et rejetée à l'eau, dans son étang favori où elle va couler des jours heureux. Elle va encore grossir, mais la morale écologique est sauve !



Source le Petit-Bleu

LE RELAIS DES VILLAGES

La commune était bien sûr de la fête, ce week-end, à l'occasion du Relais des villages, dont la 33e édition était organisée samedi (lire Le Télégramme d'hier aussi), au départ du Hinglé. Ci-dessus donc : l'équipe de Saint-André-des-Eaux lors de la remise des récompenses. Cette édition 2016 a réuni 420 participants représentant treize communes.

Source le Télégramme



DISCO DES MINOTS



Dimanche, salle des fêtes, s'est déroulée la première Disco des minots, organisée par les membres de l'Asade (Association de Saint-André-des-Eaux). Seize bénévoles ont accueilli les 47 enfants de 5 à 13 ans.

« C'est une belle première, affirme Philippe Doyen, alias Buba, le président des Arts sonnés. Tout au long de l'après-midi, les enfants ont aussi dessiné une fresque que nous exposerons prochainement à L'Éprouvette. Tout est dit pour que nous rééditions cet événement. »

En plus des entrées pour la Disco, de nombreuses animations ont été proposées, la chorale The Voices of the Falun, composée d'une douzaine d'enfants de 5 à 15 ans, s'est produite et de nombreux jeux (quilles, fléchettes, basket-ball, chamboule-tout, lancer d'anneau) ont eu un très grand succès comme la Boîte à click pour laquelle il fallait faire la queue. *Source Ouest France*

LES P'TITES OLYMPIADES

La seconde édition des Petites Olympiades de Saint-André-des-Eaux s'est déroulée à la base de loisirs de Bétineuc, samedi. Cette après-midi récréative s'est déroulée sous un soleil de plomb à partir de 16 h. 36 participants étaient répartis en quatre équipes : en violet les requins, en blanc les léopards, en vert les dinosaures et en bleu les blues. Cette après-midi d'activités sportives a été une belle occasion de partage entre les enfants venus se confronter. Les enfants de ce petit bourg ne sont décidément pas oubliés !

Source Le Télégramme



MANIFESTATIONS A VENIR

LES MARCHES D'ETE

FESTIVAL DES ARTS SONNES

Pour annoncer vos événements (entre janvier 2017 et juillet 2017) sur le prochain bulletin municipal, merci d'envoyer par mail, vos programmations ou flyers avant le 01 décembre 2016

AGENDA DE L'ETE



ANIMATIONS

Sur la **base nautique de Bétineuc** tous les mercredi après-midi jusqu'au 17 août de 14h à 17h30

Programme des animations :

Mercredi 3 août

- Initiation secourisme avec le Centre Français de secourisme 22
- Atelier « Couleur Nature »

Mercredi 17 août

- Concours de Châteaux de sable
- « Les amoureuses de la vie » : déambulation sur échasses
- « La folle allure », arts du Cirque, 17h

RENCART SOUS LES REMPARTS

Mercredi 17 août 2016 • 17h00 – Base de loisirs de Bétineuc / St André-des-Eaux

LA FOLLE ALLURE (ARTS DU CIRQUE)

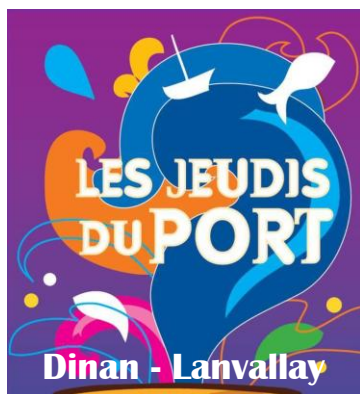
Ils arrivent d'une époque ancienne. Dans leur valise une vie à raconter, un cirque à déployer.

Une folie absurde et douce habite ces deux personnages. Dans les airs comme à vélo, entre acrobaties et étrangetés, les repères se perdent et laissent place à un jeu de confiance solide et cruel.

Au bord de l'impossible et de l'imaginaire, c'est un morceau de vie qui défile sous nos yeux, tout droit sorti du coffre à jouet de notre enfance.



A VOIR OU A FAIRE SUR DINAN COMMUNAUTE



LES JEUDIS DU PORT A DINAN – LANVALLAY

6 août 19h30 Jack's Devil Bombers rock n' roll sur la rive de Dinan

13 août 19h30 What Spirit quintet jazz sur la rive de Lanvally

20 août 19h30 Heatwave funky blues sur la rive de Dinan

OSEZ LA NATURE

(Animations organisées par la maison de la Rance et la Maison des Faluns)



Les rendez-vous avec la nature :

- Déclic photos nature, balade à pied : 11, 18 et 22 août
- Déclic photos nature balade en bateau : 17 et 14 août
- Sur la voie des chalands de la Rance : 18,19, 22 et 29 août
- Du port de Dinan vers la Rance Maritime : 16 et 30 août
- La Rance au crépuscule : 11 et 18 août
- Observation des oiseaux : 30 août
- Préparatifs avant l'hiver : secret de nature : 24 octobre

Tarifs sorties Nature pédestre :

- Demi-journée : 6€50/adulte ; 2€50/enfant 6 à 12 ans ; gratuit – de 6 ans.
- Journée : 11 €50/adulte ; 4€50/enfants 6 à 12 ans ; gratuit – de 6 ans

Tarifs sorties Nature en bateau motorisé (déconseillé au moins de 8 ans) :

- Demi- journée : 12€/adulte ; 10€/enfant jusqu'à 12 ans
- Journée : 22€/adulte ; 20€/enfant jusqu'à 12 ans

Info et réservation :

Maison de la Rance : 02.96.87.00.40 / Maison des Faluns : 02.96.39.93.42

Les ateliers nature

Pour les 8-12 ans tous les mercredi après-midi scolaire ou pendant les vacances

Tarif : 6€50 enfant de Dinan Communauté ; 7€50 enfant hors Dinan Communauté

Retrouvez l'agenda des manifestations sur le site de l'office de Tourisme de Dinan

<http://www.dinan-tourisme.com/>

10 et 11
septembre 2016

PORTES OUVERTES DES ASSOCIATIONS

Samedi 10h - 18h Dimanche 10h - 13h

SALLE OMNISPORTS NEMÉE À DINAN



Découverte

ZOOM SUR LE SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS



EAU : TOUS CONCERNES, TOUS ACTEURS !

Le SAGE Rance Frémur baie de Beausais (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été approuvé le 9 décembre 2013. Prenons cinq minutes pour comprendre ce dont il s'agit car nous sommes tous concernés.

LA CLE, LE SAGE, KESAKO ?

La CLE est une forme de parlement de l'eau regroupant environ 60 représentants (élus, associations, agriculteurs, services de l'Etat). Elle est présidée par M. Dominique Ramard, Maire de Saint-Juvat et Vice-président de Dinan Communauté. La CLE s'inscrit dans la recherche du bon état écologique des milieux non seulement sur le plan naturel mais aussi pour soutenir l'image de qualité du territoire et de ses produits.

Elle a élaboré un programme pour atteindre une bonne qualité de l'eau et un bon état des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Rance, du Frémur et de la baie de Beausais. Ce programme s'appelle le SAGE, il a une portée réglementaire et concerne tout le monde : les décideurs publics, les citoyens, les professionnels...

DES REGLES PARTICULIERES POUR REpondre A DES ENJEUX PARTICULIERS

Le SAGE comporte un règlement qui s'applique à tous sur l'ensemble du territoire. Il faut connaître ses 6 règles car leur non-respect peut exposer les contrevenants à une sanction. Ces règles fortes se justifient par l'écart constaté entre l'objectif de bon état des milieux aquatiques et l'état dégradé de ces mêmes milieux.

Ainsi, sur le tout le territoire, concernant les milieux aquatiques :

- La destruction de zones humides est interdite
- La création de nouveau plan d'eau est interdite
- L'accès libre du bétail aux cours d'eau est interdit

Sur les communes littorales, concernant l'assainissement non collectif

- Les rejets directs en milieux hydrauliques superficiels (fossés, cours d'eau, drainage, busage) pour les nouveaux dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) sont interdits

Concernant le carénage :

- Le carénage sur la grève et les cales de mise à l'eau non équipées sont interdits
- Les rejets directs dans les milieux aquatiques des effluents souillés des chantiers navals sont interdits

Certaines règles comportent des cas dérogatoires spécifiques. Pour les connaître, il faut se reporter au règlement du SAGE Rance Frémur baie de Beausais consultable sur le site internet de la CLE : www.sagerancefremur.com - rubrique : Le SAGE / Le SAGE RFBB en vigueur

ET LA QUALITE DE L'EAU, ÇA S'AMELIORE ?

La mobilisation de tous les acteurs a permis de sensibles améliorations ces dernières années. Il nous faut tous poursuivre afin de préserver le milieu naturel dans l'intérêt du maintien et du développement des activités économiques ou de loisirs sur notre commune.

La CLE publie chaque année un tableau de bord qui présente les résultats de la qualité de l'eau mais aussi quelques-unes des nombreuses actions mises en œuvre sur le territoire.

LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

<i>Lundi</i>	<i>13h30 à 17h00</i>
<i>Mardi</i>	<i>13h30 à 17h00</i>
<i>Mercredi</i>	<i>13h30 à 17h00</i>
<i>Jeudi</i>	<i>13h30 à 17h00</i>
<i>Vendredi</i>	<i>13h30 à 17h00</i>
<i>Samedi</i>	<i>Permanence élu de 11h00 à 12h00</i>

02.96.27.40.14

Mail : communedesaintandredeseaux22@bbox.fr

Site internet : <http://st-andre-des-eaux22.bzh>



Retrouvez la page officielle de votre commune sur Facebook

**BONS PLANS, ACTUALITÉ,
REJOIGNEZ-NOUS SUR**

facebook®